

## Valorisation : « Demander aux Satt d'être rentables dans 10 ans est une erreur » (Frédéric Farina, Caltech aux RUE 2013)

« Dans les grandes universités américaines, le modèle économique de l'activité de transfert n'est pas d'être rentable. Moins de 20 % des universités sont rentables dans ce domaine, et en général, elles tirent l'essentiel de leurs revenus d'un ou deux brevets ou alors elles échouent car elles bradent leurs inventions », assure Frédéric Farina, directeur général de l'Office de technology transfer de Caltech (États-Unis). Il s'exprime à l'occasion d'un grand débat organisé aux Rencontres Universités-Entreprises 2013, au Palais des congrès à Paris, jeudi 28 mars 2013, sur la valorisation (AEF n°179990). Lui qui était membre du jury des Satt, affirme avoir toujours jugé que leur demander d'être rentables à 10 ans était « une erreur » car « il faut penser 'long terme' ». Dans la même idée, Christopher Noble, en charge des énergies propres et renouvelables au Technology licensing office du MIT (États-Unis), estime que « le rendement du transfert va au delà de la recette du licensing ». Ainsi, au MIT, sur un budget recherche de 1,2 milliard de dollars (940 millions d'euros), 90 millions (70 millions d'euros) proviennent des revenus du transfert, ce qui lui fait dire que « le transfert a un effet multiplicateur » sur les ressources en faveur de la recherche. Pour lui, les Satt constituent une « voie intéressante », soulignant que « le débat sur la structure parfaite existera toujours ». « Désormais, il faut passer à l'action et prendre des risques. »

Olivier Fréneaux, président de la Satt Sud-Est, pense qu'à dix ans, « les choses auront été amorcées » mais la rentabilité et l'autonomie financière des Satt ne seront pas atteintes. Pour lui, le critère financier n'est pas « un indicateur pertinent pour mesurer l'efficacité d'une Satt ». « Il faut aussi que les entreprises aient la capacité d'absorber les technologies qu'on leur propose et de mettre ces innovations sur le marché. Or on sait, dans la conjoncture actuelle, que ce n'est pas forcément le cas et que les PME en particulier ont besoin d'un accompagnement. » Et alors que Jean-Luc Beylat, président du pôle de compétitivité Systematic Paris Region et président des Bell Labs France d'Alcatel-Lucent, évoque la « jeunesse » des pôles de compétitivité, Olivier Fréneaux rétorque : « Si les pôles créés en 2005 sont encore jeunes en 2013, cela signifie que les Satt en 2020 le seront aussi. Laissez leur le temps ! Elles se structurent pour parvenir à l'équilibre dans dix ans. Il leur aurait fallu quinze ans, mais nous faisons tout pour le faire en dix ans. »

**Spécialisation et régionalisation des Satt ?** Les Satt, au capital desquelles les régions vont prochainement faire leur entrée, doivent-elles se spécialiser ? « Non, répond Frédéric Farina. Je ne vois pas comment une Satt régionale peut se spécialiser sur certaines thématiques. Elles doivent rester généralistes et pluridisciplinaires comme le sont les universités, quitte à créer des clusters thématiques à côté. » Guy Cathelineau souligne que cette question de la spécialisation se pose aussi en Allemagne, dans le cadre de la « smart specialisation » (1) : « D'accord pour avoir une ou plusieurs dominantes sur chaque territoire, mais chaque pôle doit être transversal et chaque écosystème doit pouvoir s'organiser comme il le souhaite. Nous sommes sur la bonne voie pour rattraper le retard français. » De son côté, Olivier Fréneaux assure que « sans doute certaines Satt auront plus de compétences que d'autres sur certains domaines, mais elles n'y seront pas circonscrites. Nous travaillons entre Satt, avec les CVT (consortiums de valorisation), avec les pôles de compétitivité, etc. »

Quant à la place des régions, « il n'est pas question qu'elles pilotent les Satt » bien qu'étant actionnaires, affirme-t-il. Il fait remarquer que déjà, les investissements des Satt sont décidés par un comité indépendant des établissements et des régions « et demain, si les régions ont plus de pouvoirs en matière d'innovation », il n'est « pas sûr qu'elles l'exercent à ce niveau ». Pour Jean-Luc Beylat, cette question la dimension régionale est « pertinente » car l'Union européenne veut

aller vers « la régionalisation des compétences. Les régions sont actuellement en train d'y travailler et doivent rendre leur dossier à l'automne. Quoi qu'il en soit, les Satt doivent atteindre une taille critique. »

**Attirer les étudiants et enseignants entrepreneurs.** Au MIT, sur les 700 inventions déclarées par an, environ 180 sont transformés en brevets déposés dont l'université est propriétaire, et une centaine font l'objet d'une licence : un tiers sont cédées à des start-up, un tiers à des industriels qui ont subventionné la recherche au MIT en amont, et un tiers à des start-up ou industriels n'ayant apporté aucun financement à la recherche de l'établissement. Pour Christopher Noble, les présidents d'université doivent se poser la question : « Dois-je – et si oui comment – attirer des professeurs et des étudiants entrepreneurs ? L'entrepreneuriat, ce n'est pas choisir un métier, c'est profondément lié à la personnalité d'un individu. Donc une université qui veut développer son activité de transfert doit leur être attractive en créant un environnement favorable, en leur proposant des formations techniques, en permettant aux académiques de poursuivre leur carrière tout en ayant une activité commerciale, et surtout par la culture de l'institution. »

Il souligne aussi un sujet qui ne doit « pas être mis de côté » quand un établissement développe son activité de valorisation : celui du conflit d'intérêt. « Au MIT, l'équilibre entre la liberté de recherche et les relations avec les entreprises est un sujet de vigilance constante, et les règles sont dites et écrites dans ce domaine. » Quoi qu'il en soit, le représentant du MIT estime que le transfert de technologie relève avant tout de « la relation humaine et personnelle » entre un académique et un industriel.

**La valorisation, un « sport de contact ».** Frédéric Farina de Caltech souligne à ce titre que les enseignants américains sont de fait « des entrepreneurs car ils doivent en permanence lever des fonds pour le financement de leurs recherches ». Pour autant, « 90 % des inventions de Caltech viennent de 20 % des chercheurs » : « L'objectif n'est pas de 'corrompre' tous les enseignants-chercheurs de l'établissement mais de donner un environnement à ceux qui veulent s'investir dans le transfert. » Il estime, comme Christopher Noble, que « la valorisation est un 'sport de contact' entre le chercheur et l'entrepreneur ». D'ailleurs, « la formation des agents de valorisation de Caltech insiste beaucoup sur le relationnel, plus que sur le technique, le juridique ou le scientifique. »

En France, « sur le terrain, malgré la complexité du système, la culture de l'entrepreneuriat se développe, dès la licence, pour donner envie aux jeunes à travers les formations, les exemples emblématiques, les mises en situation, etc. Notamment grâce aux chaires, aux fondations et aux instituts Carnot », assure Guy Cathelineau, président de l'université Rennes-I et de la commission recherche de la CPU.

**La question de la PI.** « Il est nécessaire de simplifier la gestion de la propriété intellectuelle », estime aussi Guy Cathelineau, en commençant par faire évoluer, en la matière, l'évaluation de la recherche : aujourd'hui le critère retenu pour l'évaluation de l'activité de valorisation des unités de recherche est celui du nombre de brevets. « Du coup, tout le monde veut sa part du brevet, lorsqu'il s'agit d'une UMR. Il faudrait plutôt prendre en compte les revenus de ces brevets. » De son côté, Jean-Luc Beylat souligne que « peu d'acteurs maîtrisent » les questions de PI, aussi bien dans la recherche publique qu'au sein de l'État. « Il faut acculturer la recherche publique à ce sujet et surtout distinguer les fonctions de propriétaire et celles de mandataire : aujourd'hui il y a une confusion. »

**Baisse des budgets publics pour la recherche américaine.** Alors que des débats ont lieu actuellement aux États-Unis sur la baisse du budget fédéral en faveur de la recherche, les deux représentants d'universités américaines rappellent que l'essentiel de leur budget provient de l'État fédéral : 97 % pour Caltech et 85 % pour le MIT. « Même les universités privées ont en moyenne un budget financé à 80 % par le public », assure Frédéric Farina. Aussi le MIT et Caltech réfléchissent-ils à la manière de rééquilibrer leurs ressources en augmentant la part du privé, Christopher Noble faisant remarquer que les industriels financent plus facilement la recherche appliquée. Au MIT, 25 % des ressources pour la recherche appliquée sont issues du privé (contre 15 % pour l'ensemble de la recherche).

(1) La « smart specialisation » est une politique européenne d'identification par chaque territoire de ses secteurs les plus porteurs, de manière à éviter que les fonds de l'Union ne viennent soutenir partout les mêmes priorités.

---

### À lire aussi

- ▶ [CEA : « Morceler notre propriété intellectuelle dans les Satt signerait la mort de notre modèle de transfert » \(Bernard Bigot\)](#)  
AEF n° 180734 du mercredi 27 mars 2013 - RI
  - ▶ [Les Satt de Saclay, Grenoble et Lyon « devraient être annoncées fin avril » 2013 \(Geneviève Fioraso au forum Biovision\)](#)  
AEF n° 180474 du lundi 25 mars 2013 - RI
  - ▶ [« Les Satt sont un élément essentiel de la stratégie des universités » \(Jean-Loup Salzmann, CPU\)](#)  
AEF n° 180565 du lundi 25 mars 2013 - RI
  - ▶ [« Les Satt correspondent à un vrai besoin et sont en train de prendre leur place, laissons-les vivre » \(Louis Gallois à la CPU\)](#)  
AEF n° 180511 du vendredi 22 mars 2013 - RI
  - ▶ [« Les Satt ne sont pas des superstructures mais des outils au service de la recherche et des territoires » \(Richard Borgi, Satt Nord\)](#)  
AEF n° 180329 du mercredi 20 mars 2013 - RI
  - ▶ [Louis Gallois à Strasbourg : « Les Satt peuvent être un poste d'aiguillage vers d'autres institutions de valorisation »](#)  
AEF n° 180178 du vendredi 15 mars 2013 - RI
- 

### Cette dépêche fait partie du dossier :

- ▶ [Investissements d'avenir : les appels à projets « recherche »](#)
- 

Dépêche n° 180812 © Copyright AEF - 1998/2013

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.